

Transmissions de fermes

«Les filles de paysans sont souvent sacrifiées»

En Suisse, 94% des exploitations ont un homme à leur tête. Aline Chollet veut briser l'omerta sur cette mise à l'écart des femmes. Témoignage.

Florent Quiquerez Berne

Un paysan qui laisse la ferme à son fils plutôt qu'à sa fille. La situation est à ce point banale qu'elle ne surprend personne. En Suisse, pas moins de 94% des exploitations ont un homme à leur tête. Et si cette tradition cachait une forme de discrimination? Aline Chollet, l'une des 246 élues de la Session des femmes, en est persuadée. Ce week-end, elle a réussi à porter la thématique devant le plénum.

Cette Genevoise de 40 ans sait de quoi elle parle: fille d'agriculteur, elle a tenté de reprendre une partie des activités du domaine. En vain.

«J'ai d'abord fait un apprentissage de fleuriste, puis j'ai commencé à travailler dans la ferme de mes parents», raconte-t-elle. Elle s'occupait du para-agricole (production de petits fruits et légumes, vente directe, transformations de produits, brunchs, accueil à la ferme, etc.). Des activités initialement développées par sa mère, qui sont reconnues comme agricoles et encouragées par la politique agricole.

Aline Chollet est alors salariée. Elle s'investit à fond et fait en parallèle un brevet fédéral de paysanne. «À un moment donné, j'ai voulu m'engager plus concrètement, avoir mon mot à dire, et j'ai revendiqué un statut de coexploitante avec mon frère, qui dirigeait déjà la ferme.» Mais sa famille n'accepte pas, craignant les difficultés d'une collaboration à plusieurs et le risque d'un démantèlement du domaine. Pour elle, pas de doute, la machine était en route et elle a été «sacrifiée».

«Ce mécanisme d'exclusion des filles lors des transmissions ne choque personne, car on part du principe que ça doit passer de père en fils, assure Aline Chollet. Ma mère était dans la même situation. Son frère a repris l'exploitation, et elle s'est mariée à un agriculteur. C'est d'ailleurs ce qu'on m'a dit. Si tu veux être paysanne, alors trouve-toi un mari qui a un domaine.»

Si elle-même a très mal vécu son histoire, la famille était dans son bon droit: légalement, elle n'a rien fait de faux, et son choix s'inscrit dans la pratique.

Un problème de mentalités

«L'objectif du droit foncier rural est que les exploitations restent viables», rappelle Anne Chalandes, avocate et présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales. Cette dernière n'est donc pas forcément pour l'idée d'encourager à augmenter le nombre d'exploitants par domaine. «Cela étant dit, le fait que les exploitations soient remises en grande partie de père en fils est une préoccupation. Il faut que les mentalités changent. Reste à voir dans quelles mesures les autorités peuvent accélérer la cadence.»

Aline Chollet a cherché de l'aide auprès des organismes agricoles. Souvent, elle fait face à des



Palais fédéral
Aline Chollet est l'une des 246 élues de la Session des femmes au parlement à Berne. CHANTAL DERVEY

«Ce mécanisme d'exclusion des filles lors des transmissions ne choque personne, car on part du principe que ça doit passer de père en fils.»

Aline Chollet
Élue de la Session des femmes

structures où les questions de genre sont quasi inexistantes. «Le droit foncier rural et les politiques agricoles laissent les mains libres aux patriarches pour choisir qui sera le repreneur. Et aujourd'hui encore, on encourage un repreneur unique. Si je peux comprendre cette logique pour un domaine de montagne, en plaine, il est tout à fait possible d'être plusieurs à travailler sur une exploitation.»

Elle rappelle que la recherche montre que sur le plan économique, les femmes apportent de la diversification, de l'innovation et des revenus supplémentaires

qui contribuent ainsi à la pérennisation de l'exploitation familiale.

Un phénomène étudié

Il y a autant de cas particuliers que de fermes, mais un chiffre donne une idée de l'ampleur du phénomène. En Suisse, 93,8% des exploitations sont dirigées par des hommes. Et la part de femmes pourrait être plus faible encore. Comme un passage à la retraite entraîne la fin des paiements directs, il arrive que les hommes cèdent - sur le papier - la ferme à leur épouse une fois les 65 ans atteints. Tout cela alors que 36% de

la main-d'œuvre totale dans l'agriculture est composée de femmes.

Cette mise à l'écart des femmes a déjà été étudiée. En juin 2014, un programme national de recherche pointait du doigt certaines politiques - en apparence neutres - qui favorisent la situation. Un exemple: «Les critères pour obtenir les paiements directs exigent qu'un seul chef d'exploitation puisse les toucher à titre individuel», expliquent les chercheurs. Même si, en pratique, les ordonnances agricoles permettent malgré tout que plusieurs exploitants puissent être sur la ferme. La même année, l'organisme fé-

déral Agroscope concluait que si les femmes étaient si peu nombreuses, c'est parce qu'une cheffe d'exploitation devait aussi gérer le ménage et la famille. «Ces charges multiples, ajoutées au modèle de succession patrilinéaire, sont probablement une des raisons pour lesquelles les femmes ne repreneurent pas plus souvent la tête d'une exploitation, écrit l'institut. Car le statut de cheffe d'exploitation ne conduit apparemment pas automatiquement à un changement de la répartition des rôles entre hommes et femmes.»

Afin de briser l'omerta et mettre fin à cette «tradition patriarcale dépassée», Aline Chollet a fait passer une interpellation lors de la Session des femmes de la semaine dernière, dans le cadre de la Commission d'agriculture. Dans quelles proportions la transmission des exploitations agricoles a-t-elle lieu de pères en fils ou de pères en filles? A-t-on constaté des discriminations entre les enfants en fonction de leur sexe? Elle s'interroge enfin sur les mesures qui peuvent être prises pour améliorer la transmission à des femmes. Détail piquant, certaines questions avaient déjà été posées en 2011 par la conseillère nationale et agricultrice Maya Graf (Verts/BL). «Mon histoire a été douloureuse, conclut Aline Chollet. Aujourd'hui, j'ai envie que cette expérience serve à quelque chose. Rendre visible cette problématique, c'est une première victoire.»

Interview

«Le poids des traditions est énorme»

Sandra Contzen, vous êtes professeure de sociologie rurale à Berne. Est-ce que l'agriculture discrimine les filles lors des remises de ferme?

La Suisse est un pays de traditions, notamment agricoles. Et le poids de ces traditions veut que le domaine se transmette de père en fils. Les filles ne rentrent en ligne de compte que si les garçons n'en veulent pas. Souvent, on sait rapidement qui va reprendre la ferme. L'élue - si on peut utiliser ce mot - va davantage s'engager. En général, c'est accepté par les frères et sœurs. Mais parfois, cela pose problème.

Sandra Contzen
Professeure de sociologie rurale à Berne



Observe-t-on les mêmes travers dans d'autres branches?

Cette transmission de père en fils s'observe pour toutes les entreprises. Et ce n'est pas surprenant. Selon le droit du mariage, l'homme était considéré comme le chef de famille jusque dans

les années 80. Cette conception patriarcale des rôles se répercute encore aujourd'hui. C'est un problème social global, mais il semble particulièrement accentué dans l'agriculture.

Faut-il changer la loi?

Le droit foncier rural n'est pas discriminatoire en soi, car il ne fait intervenir aucune notion sexiste. Ce qui pose problème, c'est la vision de la femme en agriculture, de la paysanne. Il y a encore deux formations distinctes en agriculture, une pour devenir agriculteur ou agricultrice et une autre pour

devenir paysanne, où on met l'accent sur la manière de tenir le ménage et de soutenir le mari dans l'exploitation.

Peut-on s'inspirer d'autres pays?

En Norvège, la loi a été modifiée pour que ce soit l'ainé qui ait la prépondérance pour reprendre un domaine agricole, quel que soit le sexe. Cela a permis d'augmenter la part de filles repreneuses. En Suisse, un tel changement de la loi n'est pas nécessaire. Mais d'autres changements fondamentaux pourraient être indispensables. **FQU**